

L'An Deux Mille Neuf, le SEIZE DECEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**
PRESENTS – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEONARD – LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL (à partir de 18H35) – SOURISSE – DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mmes FATOME – LEFEVRE – GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLEDE – MM. LOAS – NOLLEAU – BLAIZOT – Mme BLAIZOT – M. PAIS
ABSENTS EXCUSES – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD jusqu'à 18H35) – M. LEPELLETIER (pouvoir à M. LE MIEUX) – M. BURNOUF (pouvoir à André ROUXEL)
ABSENT NON EXCUSE – M. PINEL
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

OBJET – Projet de Renouvellement Urbain – Demande de subvention au Conseil Régional – placette quartier des Flamands et aménagement d'un local associatif

Dans le cadre de sa volonté de renforcer l'attractivité du territoire, la Ville s'est engagée à mener un travail de fond sur la qualité de vie dans les différents quartiers. A ce titre elle mène un Projet de Renouvellement Urbain sur le quartier des Flamands destiné à améliorer durablement le cadre de vie des habitants. Le quartier des Flamands est compris dans le périmètre de l'iris Pontmarais-Est, identifié comme prioritaire dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le Projet de Renouvellement Urbain se décline en deux axes : l'aménagement du front du mer et la rénovation des équipements publics de proximité : restructuration de l'école du quartier, création d'une placette et aménagement d'un local associatif.

Le coût prévisionnel de la création d'une placette et de l'aménagement d'un local associatif s'établit comme suit :

Dépenses HT : 412 000 €

Recettes :

Autofinancement ville* 412 000 €

* *La subvention du Conseil Régional viendra en déduction de l'autofinancement Ville*

Afin de mener à bien ce projet, le Conseil est invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différents partenaires institutionnels et notamment auprès du Conseil Régional qui soutient des projets au titre de sa politique de solidarité urbaine d'accompagnement à l'investissement dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des finances, des ressources humaines et des nouvelles technologies et de la commission technique et programmation des travaux

APRES en avoir délibéré

ACCEPTE le dossier présenté relatif à la création d'une placette et à l'aménagement d'un local associatif
SOLLICITE la subvention la plus large possible auprès du Conseil Régional pour la réalisation de cette opération.

Le Maire

André ROUXEL

Mentions prescrites p. circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885
Nombre de Conseillers en exercice : 33 – Présents à la séance : 30
Date de l'avis de convocation, d'affichage et de la mention faite au registre : 9/12/09
Date d'affichage p. extrait du PV de la séance : 17/12/09